

DECISION N° 203 -2023

Portant validation du devis de la société FICHOT pour l'achat des produits d'entretien

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20231006-DAJ-DEC-23-339-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Publication : 06/10/2023

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société FICHOT n°342000907 pour l'achat des produits d'entretien ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société FICHOT est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société FICHOT pour l'achat des produits d'entretien d'un montant de 5 006,33 € HT.